

Tâches principales du / de la responsable technique

Le CD définit le nombre de responsables techniques nécessaire au bon fonctionnement de la Société. Il importe que chaque groupe soit rattaché à un responsable technique afin de pouvoir assurer le lien avec le CD.

Dans la mesure des personnes disponibles, les responsables techniques seront désignés comme suit :

- Responsable technique « jeunesse »
- Responsable technique « actif » entre 16 et 50
- Responsable technique « actif » 50+

Le responsable technique est notamment chargé des tâches suivantes :

- coordonner toutes les questions gymniques portant sur les entraînements et les compétitions,
- inscrire les groupes aux concours,
- veiller à la qualification des moniteurs notamment par la participation aux cours de perfectionnement,
- regrouper les demandes des groupes notamment en terme de matériel et de tenues afin de les soumettre au CD pour être intégrées dans le budget
- faire des propositions au CD quant à la participation aux compétitions, championnats et fêtes de gymnastique organisés par les associations,
- mettre à disposition le programme annuel de gymnastique,
- assurer l'organisation gymnique et la supervision des groupes,
- en fonction de la complexité de leurs tâches, le responsable technique peut s'adjoindre différents spécialistes. Ces derniers ne seront pas membres du CD mais pourront être invités aux séances, sans bénéficier du droit de vote.
- garantir la mise à jour de la base de données des membres en collaboration avec les moniteurs (type de groupe, nom, prénom, numéro AVS, adresse postale, email, date d'entrée, date de sortie, ...)
- assurer que tous les cas d'accidents/bris de lunettes/dégâts soient immédiatement communiqués au responsable de l'administration générale de manière à activer la CAS.